

COMITÉ SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 19 décembre 2022 à 18h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 6 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de l'Hémicycle de l'Hôtel du Département à Vannes sous la présidence de M. David LAPPARTIENT. La Séance était ouverte publique.

Etaient présents à la présente délibération :

Mme Sandrine CARTRON (Arradon- suppléante)
M. Roland TABARD (Arzon)
Mme Claire MASSON (Auray)
M. Frédéric LAURENT (Baden)
Mme Muriel CLÉRY (Damgan)
M. Luc LE TRIONNAIRE (Elven)
M. Daniel LORCY (Ile d'Arz)
Mme Brigitte CORFMAT (Lauzach)
M. Alain BRULE (Le Bono)
M. Yves JADE (Le Tour du Parc - suppléant)
M. Jacques MADEC (Locmariaquer)
M. Gérard SALOMON (Monterblanc - suppléant)
M. Patrick CAMUS (Plougoumelen)
Mme Alix DE LEPINEAU (Pluneret - suppléante)
M. Frédéric PINEL (Saint-Gildas-de-Rhuys)
M. Alain LAVACHERIE (Saint-Philibert - suppléant)
M. Bruno BODARD (Treffléan)

M. Gérard THÉPAUT (Vannes - suppléant)
M. Jean-Marie LABESSE (Arc Sud Bretagne)
M. Ronan LE DÉLÉZIR
(Auray Quiberon Terre Atlantique)
M. Thierry EVENO
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. David LAPPARTIENT
(Golfe du Morbihan - Vannes agglomération)
M. Jean-Philippe PERIES (Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération)
Mme LE BRETON Marie-Jo (Conseil Départemental)
Mme Gaëlle FAVENNEC (Conseil Départemental)
M. Stéphane LOHEZIC (Conseil Départemental)
Mme Anne GALLO (Conseil Régional)
M. Fabien LE GUERNEVÉ (Conseil Régional)
M. Simon UZENAT (Conseil Régional)

Absents excusés :

M. Noël PAUL (Ambon)
Mme Stéphanie LEMOINE (Beric)
M. Benoît MADEC (Crac'h)
Mme Magali TOUATI-BERTRAND
(Le Tour du Parc)
Mme Sylvie LASTENNET (Ploeren)
M. Patrick MILLE (Ploeren)
M. Nicolas LE GROS (Pluneret)
Mme Nathalie COURTRAI (Saint Armel)
M. Jean-Michel YANNIC (Sainte-Anne-d'Auray)

M. Yannick DERIAN (St-Nolff)
Mme Camille PETERS (Sarzeau)
Mme Stéphanie HERPE (Sulniac)
M. Yves LOUIS (Theix-Noyal)
M. Claude LE JALLE (Golfe du Morbihan - Vannes
agglomération)
M. Patrice LE PENHUIZIC
(Questembert Communauté)
M. Gaël BRIAND (Conseil Régional)

Procurations :

Nathalie COURTAI (Saint Armel) donne procuration à David LAPPARTIENT.
Benoit MADEC (Crac'h) donne procuration Ronan LE DÉLÉZIR

Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Monique CASSÉ, Mme Morgane DALLIC, Mme Zarah SIMARD, Mme Julie BOISRAMÉ

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2022

Suite à l'approbation de la décision modificative n°1 de l'année 2022, il est proposé une décision modificative n° 2 qui va permettre de :

- Compléter les recettes et dépenses prévues au budget 2022 conformément au rapport d'orientations budgétaires.
- D'intégrer les ajustements de l'activité du Parc.

Sont intégrés à cette décision modificative et non-inscrits à la décision modificative n°1 car incertains ou non prévisibles lors de la construction de celle-ci :

- En investissement :
 - + 575,07€ lié au montant attribué au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). Estimé à 3500€ en DM1, perçu 4075,07€.
- En fonctionnement :
 - L'inscription de dépenses de charges à caractère général :
 - ✓ 1500,75€ de vêtements de travail. Dépense relative à la fête du Parc.
 - ✓ 125,43€ d'assurance multirisques.
 - ✓ - 3070,89€ de publications
 - Un virement de crédit du chapitre 022 vers le chapitre 67 pour combler le montant des titres annulés sur exercice précédent (au nombre de 3) d'un montant de 3900€
 - Un réajustement des recettes de gestion de services qui prend en compte les décalages ou avenants de certaines conventions/projets (contrat nature TVB2).

Il s'agit également de réajustements par rapport aux prévisions initiales (participation forfaitaire du Conseil départemental pour la gestion de l'Île d'Ilur, montant de la subvention IFREMER pour le suivi DCE des Zostères, montant de la subvention de la convention NATURA 2000, subvention de la convention MARHA, subvention de la convention Thèse VIGNE).

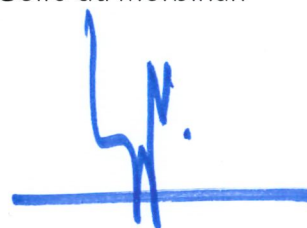
Cette décision modificative n° 2 détaillée dans le document joint est construite ainsi :

- La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de :
 - ✓ - 1136,19 € (*budget global de 2 446 551,16€*)

- La section d'investissement en suréquilibre :
 - ✓ en recettes (+ 575,07€) (*budget global de 222 518,35 €*)
 - ✓ en dépenses (0€) (*budget global de 202 971,15€*)

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Comité Syndical approuve à l'unanimité la décision modificative N°2 du budget 2022.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan



David LAPPARTIENT